

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

RAPPEL DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1) Centre de loisirs sans hébergement automne 2017 – Tarifs.
- 2) Location salle communale – Tarifs.
- 3) Travaux de sécurisation des écoles – Dotation des d'équipement des territoires ruraux.
- 4) Rétrocession des voiries et réseaux Promenade des Hêtres.

MEMBRES ELUS : vingt-trois

EN EXERCICE : vingt-trois

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : dix-neuf, à savoir : M. MEKETYN Jean, Maire - Mmes BINKUS Viviane - DOME Sabine – WEISSE Julie - MM. MATZ Pascal - NEGRI Rocco , SCHÄFER Claude, Adjoints Mmes BADER Anne - DEBORD Murielle – CORDIER Irène – JUNG Katia - SCHWARTZ Guylaine – ZEITER Dominique - MM. VAUCELLE Daniel - ROHR Jean-Claude - RIST Claude – CORDIER Gérard – SARRAT Philippe - SCHECK Christian

ABSENTS EXCUSES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : deux , à savoir : Mme HELFENSTEIN Martine – M. TRINKWELL Bernard

ABSENTS NON EXCUSES : deux, à savoir : Mme BRUN Christelle - MM. MARCHAND Philippe

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION A DES MEMBRES PRESENTS : un, à savoir :
Mme HELFENSTEIN Martine à Mme DEBORD Murielle

POINT N° 1 : CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AUTOMNE 2017 - TARIFS.

Madame Sabine DOME, Adjoint au Maire, donne lecture à l'assemblée du programme des prochains Centres de Loisirs sans Hébergement qui sera organisé par la municipalité durant les prochaines vacances scolaires.

Elle propose à l'assemblée de fixer les tarifs comme suit :

Semaine du 23 au 27 octobre 2017

15 € pour le lundi, mardi, mercredi et jeudi, 36 € pour le vendredi

Tarifs pour la semaine complète :

Catégorie A : QF inférieur à 7950 € : 80 €

Catégorie B : QF compris entre 7950 et 12 720 € : 85 €

Catégorie C : QF supérieur à 12 720 € : 90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'organisation des activités ci-dessus indiquées
- décide la prise en charge des dépenses y afférentes
- fixe les tarifs des droits d'inscription comme ci-dessus proposés.

POINT N° 2 : LOCATION SALLE COMMUNALE – TARIFS.

Madame DOME Sabine, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, rappelle à l'assemblée ses délibérations du 9 septembre 2014 et 22 septembre 2015 fixant les tarifs de location des foyers communaux.

Elle informe l'assemblée, que plusieurs associations communales ont sollicité, lors de manifestations d'une ampleur exceptionnelle, la mise à disposition de l'extension du foyer de la Cité, habituellement réservée au service de la restauration scolaire.

Elle propose à l'assemblée d'accepter la mise à disposition de l'extension du foyer de la Cité aux conditions suivantes :

- l'utilisateur est une association communale
- un public particulièrement nombreux est attendu à la manifestation organisée dans le but de générer des recettes au profit des activités de l'association
- la salle doit être rendue parfaitement propre pour le lundi 8 h au plus tard
- l'ensemble des 2 salles est mis à disposition moyennant une location de 350 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme DOME Sabine, en avoir discuté et délibéré,

décide par 19 voix pour et 1 contre de faire sienne la proposition ci-dessus indiquée.

POINT N° 3 : TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dépôt au mois de décembre dernier d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour la réalisation des travaux de sécurisation des écoles élémentaire et maternelle.

Le montant des travaux a été inscrit au budget primitif 2017.

Les services préfectoraux nous ont averti que ces travaux pourraient éventuellement bénéficier, d'un financement, cette année encore, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (en remplacement du FIPDR).

Ainsi, il propose à l'assemblée de valider la réalisation de ces travaux dont le montant prévisionnel est de 47 436.51 € H.T. et de solliciter l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité

- la réalisation des travaux ci-dessus indiqués
- de charger Monsieur le Maire de solliciter l'attribution de la D.E.T.R.

POINT N° 4 : RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX PROMENADE DES HETRES - REGULARISATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 31 aout 1998, complétée par la délibération du 28 octobre 2002, acceptant la rétrocession dans le domaine public communal des voiries et réseaux constituant la Promenade des Hêtres.

Ce dossier est resté en instance en l'étude notariale est vient d'être régularisé. Toutefois, vu son ancienneté, le notaire sollicite la municipalité afin qu'elle confirme la liste et la dénomination des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,

- confirme ses délibérations ci-dessus rappelées décidant la rétrocession dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section 45 parcelles n° 238, 277, 278, 280 et 435 ;
- charge Monsieur le Maire de signer l'acte correspondant.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées,
le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19 h 20.

MACHEREN, le 3 octobre 2017

Le Maire



J. MEKETYN
J. MEKETYN